



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

COGRA 48

Société Anonyme au capital de 2 329 659,75 €

Siège social : Zone de Gardès

48000 MENDE

RCS MENDE B 324 894 666

[www.cogra.fr](http://www.cogra.fr)

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 Juin 2017, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 alinéa 2 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices. Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous annexons également un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce.

## RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

### PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

### SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 18 249 022,12 Euros contre 12 482 170,62 Euros pour l'exercice précédent. La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

■ Ventes de marchandises :	3 292 840 €	dont export :	267 275 €
■ Production de biens :	14 769 545 €	dont export :	1 650 467 €
■ Prestation de services :	186 727 €	dont export :	0 €

Contrairement à ce qu'ont pu annoncer les médias, l'hiver dernier a été relativement clément et l'on pouvait faire du vélo dans les stations de ski à Noël faute de neige et de températures propres à la constitution d'un enneigement artificiel.

L'épisode de froid du mois de janvier a permis de doper les ventes tandis que nombre de nos confrères se trouvaient en rupture de stock. Le retour brutal à une douceur accentuée dès le 8 février a provoqué un retournement de situation et la fin de la saison a été beaucoup plus calme.

Il faut noter toutefois que nous avons dépanné deux de nos confrères à titre de solidarité dont l'un avait été contraint de stopper sa production pendant six mois.

D'après nos évaluations entre professionnels, on peut considérer qu'il y avait en France un stock de plus de 230 000 tonnes à fin mai, date à laquelle on devrait avoir un niveau de réserve minimum.

La visibilité sur la saison 2017-2018 est incertaine d'autant qu'on voit apparaître de nouveaux acteurs qui, même s'ils ont une envergure modeste, ajoutent à la perturbation du marché.

Pour notre part, la démarche commerciale a été ajustée et la mise en avant de la qualité de nos produits commence à être mieux reconnue par les grands acheteurs. La fiabilité de notre chaîne logistique et l'assurance de disposer des quantités requises à partir de stockages tous opérés en intérieur sur racks constitue un gage d'excellence qui nous ouvre des perspectives encourageantes.

Le résultat de l'exercice 2016-2017 s'établit à – 84 589 Euros contre – 237 274 Euros pour l'exercice 2015-2016.

Ce résultat a été obtenu après

■ Dotation aux comptes d'amortissement des immobilisations de	1 037 185 €
■ Dotation aux comptes d'amortissement des charges à répartir de	0 €

(Ces chiffres étaient respectivement, au 30 Juin 2016, de 1 106 779 € et de 0 €)

Il inclut un résultat financier négatif de (198 214 €). Au 30 Juin 2016, ce même résultat financier était négatif de (229 252 €). L'évolution de ce poste correspond principalement à l'amortissement des emprunts en cours.

Nous n'avons pas pu revenir à un niveau de production nominal et cela affecte sensiblement la rentabilité d'exploitation.

### ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Nous avons cependant engagé une réflexion en ce sens.

### EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 30 juin 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation significative n'a été réalisée par COGRA 48 au cours de l'exercice.

## PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2017-2018

Le marché du granulé n'est pas stabilisé. Les capacités de production ne sont toujours pas pleinement mobilisées et bien que la consommation continue de croître par la vente de nouveaux appareils, il est très difficile de se faire une idée juste de ce que sera la nouvelle saison.

Nous croyons qu'en présence d'un hiver plus conforme aux standards, le marché pourrait connaître une amorce de normalisation.

Nous avons par ailleurs engagé des moyens nouveaux, matériels et humains, pour développer la clientèle de proximité, car nous sommes de plus en plus sollicités suite à la réalisation de plusieurs opérations témoins de référence.

Enfin, nous multiplions nos efforts commerciaux en direction de toutes les surfaces de vente adaptées à la diffusion de nos produits.

## ANALYSE RELATIVE A LA SITUATION FINANCIERE ET A L'ENDETTEMENT

Nous vous invitons à consulter le bilan et l'annexe au 30 juin 2017 afin d'obtenir les informations relatives à l'endettement de notre société. Nous complétons cette information par la présentation des ratios suivants :

Ratios	30/06/17	30/06/16	30/06/15	30/06/14
Autonomie financière	58,38 %	50,53 %	50,85 %	47,72 %
Endettement	24,49 %	32,78 %	33,09 %	35,57 %
Taux d'intérêt financier	1,15 %	1,84 %	1,84 %	1,09 %
Endettement/CA H.T.	23,17 %	59,01 %	74,29 %	43,70 %
Indépendance financière	44,62 %	39,93 %	41,37 %	40,50 %

## AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de (84 588) euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la totalité de ce résultat au report à nouveau déficitaire

## RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2015-2016	0 €
2014-2015	0 €
2013-2014	0 €

## INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs visés par ce texte.

En euros	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
	Au 30/06/2017	Au 30/06/2017	Au 30/06/2017	
Total des dettes fournisseurs	1 360 801 €			

En euros	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
	Au 30/06/2016	Au 30/06/2016	Au 30/06/2016	
Total des dettes fournisseurs	1 045 802€			

## DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

## REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital.

A cet égard, nous vous informons que les actionnaires ci-dessous détiennent chacun plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société au 30 juin 2017.

Nom	Nombre d'action	% de capital	Nombre de voix
LOZERE HABITATIONS	514 998	17,24 %	1 029 996
NEXSTAGE	1 011 605	33,88 %	1 643 596

Aucune convention n'a été passée avec l'un des administrateurs nécessitant l'approbation prévue par la loi.

## MANDATS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE :

Monsieur Jean-Claude ENGELVIN, administrateur, est par ailleurs administrateur de :

- La Société Engelvin Bois Moulé– Mende ;
- La Société E.C.H. (Engelvin et Cie Holding)

Monsieur Bernard CHAPON, administrateur et président directeur général, est par ailleurs administrateur de :

- La Caisse locale du Crédit Agricole – Mende ;
- Conseil départemental Crédit Agricole – Lozère ;
- La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc

Monsieur Philippe BARDON, administrateur, est par ailleurs administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société S.A. H.L.M. LOZERE HABITATION.

Monsieur Jean GALLIEN, administrateur, est par ailleurs :

- Président du Conseil d'administration de GALLIEN BOIS IMPREGNES ;
- Président de la FEDERATION NATIONALE D'IMPREGNATION DU BOIS (FNIB);

Monsieur Yves DHOMBRES, administrateur, est par ailleurs administrateur de :

- La Caisse Locale du Crédit Agricole

Monsieur Vincent BAZI, administrateur, est par ailleurs administrateur de:

- Administrateur de Les Toques Blanches du Monde
- Administrateur de Makheia
- Administrateur de O2i
- Administrateur de Roctool
- Membre du conseil de surveillance de Blue Linéa
- Membre et Vice-Président du conseil de surveillance de Néolife
- Président de Financière Saint Siffrein
- Président de Financière du Portelleux
- Président d'Actis Capital
- Président du World Pension Coucil (WPC)
- Président de l'Association des Professionnels de l'Investissement (API)

## REMUNERATIONS ET AVANTAGES RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'a été versé aucune rémunération ni été accordé aucun avantage aux mandataires sociaux durant l'exercice.

## ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

## OPERATIONS REALISEES SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET PAR LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Aucune opération sur les actions de la société ou transaction sur des instruments financiers n'ont été réalisées par une des personnes mentionnées ci-dessus.

## INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHÉ

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs.

La société a également procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

## IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En application des dispositions de l'article L225-102-1, alinéa 5 du code de commerce, nous vous présentons les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société ainsi que les engagements dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités.

Lors des recrutements nous veillons à lutter contre les discriminations en proposant nos emplois à toutes les catégories socio-professionnelles et ethniques. Nous nous appliquons à favoriser la mixité au sein de notre effectif. Par exemple, sur 8 personnes travaillant dans les bureaux, 5 sont des femmes.

Compte tenu de la nature de nos activités, il nous est difficile d'intégrer des personnes handicapées; aussi avons-nous à cœur de compenser en nous approvisionnant, autant qu'il est possible, auprès des ESAT (sciures et palettes notamment). Néanmoins, nous avons dans notre effectif une personne dont le handicap léger ne contrevient pas à l'exercice de sa fonction.

Concernant l'environnement, nous devons rappeler que notre cœur de métier consiste en l'élaboration d'un combustible performant à partir des produits connexes issus de la première transformation du bois. La préparation ainsi opérée ouvre la voie à un mode de chauffage économique et très efficace et l'usage de ce combustible peut être facilement déporté géographiquement et chronologiquement du fait de sa stabilité. C'est pourquoi l'impact favorable de notre activité s'étend bien au-delà des départements où nous sommes implantés.

Par ailleurs, l'exploitation de nos usines est encadrée par des normes environnementales strictes que nous respectons scrupuleusement. Au-delà de l'aspect réglementaire, nous avons organisé la gestion de nos déchets qui sont tous recyclés par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé. Les cendres issues de la combustion de connexes dans le générateur de chaleur sont valorisées pour l'amendement des sols à travers d'un plan d'épandage.

## ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément à l'article L 225-102 alinéa 1 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance l'état de la participation des salariés au capital social de notre société au dernier jour de l'exercice.

Cette participation est de 0 %.

## ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Nous vous informons que le conseil d'administration dans sa séance du 17 novembre 2016, en vertu de la onzième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2016, a décidé l'attribution d'actions gratuites au profit du personnel salarié au sens de l'article L225-197-2 du Code de Commerce et/ou des mandataires sociaux répondant aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 DU Code de Commerce.

Les bénéficiaires retenus sont :

Nom	Prénom	Nombre d'action
CHAPON	Bernard	34 345
CHAPON	François	25 758
CHARBONNEL	Philippe	12 880
MAGURNO	Sylvie	12 880

## INFORMATION SUR LA REMUNERATION DU DIRIGEANT

Conformément à l'obligation réglementaire, nous vous indiquons la rémunération brute du président directeur général a été de 64 600 € au cours de l'exercice.

## RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	2 241 799	2 071 348	2 060 300	2 025 772	1 786 793
b) Nombre d'actions émises	2 989 065	2 761 797	2 747 066	2 701 029	2 382 390
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	18 249 022	12 482 171	14 314 484	16 854 522	16 978 252
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	951 445	846 406	1 290 998	1 893 257	563 794
c) Impôt sur les bénéfices		-17 605	17 605	174 657	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	951 445	864 011	1 273 393	1 718 600	563 794
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-84 589	-237 274	100 780	575 268	-182 261
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	0	1	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0	-0	0	0	-0
c) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés	44	42	44	40	39
b) Montant de la masse salariale	1 273 993	1 248 381	1 252 682	1 261 492	1 181 390
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	543 977	535 777	569 186	551 432	501 241



## TABLEAU DES DELEGATIONS (AUGMENTATION DE CAPITAL - ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

	Source (Date de l'AG et n° de la résolution)	Durée de la délégation	Montant maximum de l'augmentation de capital	Montant nominal maximum des valeurs mobilières	Caractéristiques
<b>Emissions avec droit Préférentiel de souscription</b>	AGM du 16 MAI 2011 24° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
<b>Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription</b>	AGM du 16 MAI 2011 25° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
<b>Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</b>	AGM du 16 MAI 2011 27° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.		Incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.
<b>Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce</b>	AGM du 16 MAI 2011 30° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	



<b>Emission réserves au personnel salarié</b>	AGM du 16 MAI 2011  28° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.		
<b>Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an</b>	AGM du 16 MAI 2011  31° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les ¾ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
<b>Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre</b>	AGM du 16 MAI 2011  32° et 34° Résolutions	38 mois à compter de la date de l'AGM			Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles.  Les attributions d'actions gratuites ne pourront excéder un montant maximal de 1.500.000 €.  L'attribution d'actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale de 2 ans.

<p><b>Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société</b></p>	<p>AGM du 16 MAI 2011</p> <p>33° Résolution</p>	<p>38 mois à compter de la date de l'AGM</p>			<p>Délégation pour consentir en une ou plusieurs au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles des options donnant droit par exercice à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit par exercice à l'acquisition d'actions existantes de la société provenant de rachat.</p> <p>Le nombre total des options qui pourront ainsi être attribuées par le Conseil ne pourra donner droit aux bénéficiaires desdites options de souscrire et/ou acheter des actions représentant un montant nominal total supérieur à 10% du capital social au moment de l'utilisation de la délégation par le conseil.</p> <p>Le prix de souscription et/ou d'achat fixé par le Conseil ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action.</p>
<p><b>Programme de rachat de ses propres actions par la société</b></p>	<p>AGM du 16 MAI 2011</p> <p>22° et 36° Résolutions</p>	<p>18 mois à compter de la date de l'AGM</p>			<p>Achat en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.</p>
<p><b>Emissions avec droit Préférentiel de souscription</b></p>	<p>AGM du 25/10/2013</p> <p>6° Résolution</p>	<p>26 mois à compter de la date de l'AGM</p>	<p>1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.</p>	<p>20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.</p>	



<b>Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription</b>	AGM du 25/10/2013 7° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
<b>Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres</b>	AGM du 25/10/2013 9° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que le montant nominal global de cette ou ces augmentation(s) de capital s'imputera sur le plafond global prévu au 1 <sup>er</sup> tiret de la 10 <sup>ième</sup> résolution de la présente assemblée (Augmentation de capital au profit des salariés).		Incorporations de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.
<b>Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce</b>	AGM du 25/10/2013 12° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 € par l'émission d'actions ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
<b>Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an</b>	AGM du 25/10/2013 13° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les ¾ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

<p><b>Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre</b></p>	<p>AGM du 25/10/2013</p> <p>14° et 15° Résolutions</p>	<p>38 mois à compter de la date de l'AGM</p>		<p>Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles.</p> <p>Les attributions d'actions gratuites ne pourront excéder un montant maximal de 1.500.000 €.</p> <p>L'attribution d'actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale de 2 ans.</p>
<p><b>Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société</b></p>	<p>AGM du 25/10/2013</p> <p>15° Résolution</p>	<p>38 mois à compter de la date de l'AGM</p>		<p>Délégation pour consentir en une ou plusieurs fois au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles ou de certains d'entre eux seulement, des options donnant droit par exercice à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit par exercice à l'acquisition d'actions existantes de la société provenant de rachat.</p> <p>Le nombre total des options qui pourront ainsi être attribuées par le Conseil ne pourra donner droit aux bénéficiaires desdites options de souscrire et/ou acheter des actions représentant un montant nominal total supérieur à 10% du capital social au moment de l'utilisation de la délégation par le conseil.</p> <p>Le prix de souscription et/ou d'achat fixé par le Conseil ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action.</p>



<b>Programme de rachat de ses propres actions par la société</b>	AGM du 25/10/2013 17° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM			Achat en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.
<b>Programme de rachat de ses propres actions par la société</b>	AGM du 17/10/2014  4° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM		Le prix maximum d'achat par action est fixé à 10 € sauf ajustement en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 4.000.000 €.	Achat en une ou plusieurs fois par intervention sur le marché ou de gré à gré dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société. Ces opérations pourront intervenir à tout moment sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange initié par la société
<b>Modifications de caractéristiques des BSAR octobre 2014</b>	AGM du 17/10/2014 5° Résolution				Délégation au Conseil pour fixer les modalités techniques et pratiques des modifications de certaines caractéristiques des BSAR dont l'échéance était au 27 octobre 2014 émis dans le cadre d'une attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires le 25 octobre 2012, savoir : Modification de la date d'échéance du 27 octobre 2014 au 27 octobre 2016, maintien des autres caractéristiques des BSA, fixation de la prise d'effet des modifications visées ci-dessus à la date retenue par Euronext et qui fera l'objet d'une publication spécifique.

<p><b>Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une ou plusieurs quotités du capital, avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes</b></p>	<p>AGM du 17/10/2014  6° Résolution</p>	<p>18 mois à compter de la date de l'AGM</p>	<p>1.500.000 €. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.</p>	<p>20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.</p>	<p>Délégation au Conseil de fixer la liste des bénéficiaires de la Suppression du Droit Préférentiel de Souscription</p>
<p><b>Annulation des actions acquises dans le cadre du programme de rachat par la société de ses actions</b></p>	<p>AGM du 17/10/2014  7° Résolution</p>	<p>18 mois à compter de la date de l'AGM</p>			<p>Autorisation du Conseil d'annuler, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, les actions que la société détient ou pourrait acheter et à réduire corrélativement le capital. La réduction de capital ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.</p>
<p><b>Programme de rachat de ses propres actions par la société</b></p>	<p>AGM du 26 mai 2016  1° Résolution</p>	<p>12 mois à compter de la date de l'AGM</p>		<p>Le prix maximum d'achat par action est fixé à 7 € sauf ajustement en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 2.000.000 €.</p>	<p>Achat en une ou plusieurs fois par intervention sur le marché ou de gré à gré dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société. Ces opérations pourront intervenir à tout moment sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange initié par la société.</p>
<p><b>Augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à termes au capital</b></p>	<p>AGM du 26 mai 2016  2° Résolution</p>	<p>26 mois à compter de la date de l'AGM</p>	<p>2.000.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.</p>	<p>20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.</p>	



<b>Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit de catégories de personnes</b>	AGM du 26 mai 2016  3° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	2.000.000 €. A ce montant de 2.000.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Délégation au Conseil de fixer la liste des bénéficiaires de la Suppression du Droit Préférentiel de Souscription
<b>Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans indication de bénéficiaires</b>	AGM du 26 mai 2016  4° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	2.000.000 €. Ce plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Délégation au Conseil de la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité de souscription.
<b>Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</b>	AGM du 26 mai 2016  5° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.000.000 €, étant précisé que le montant nominal global de cette ou ces augmentation(s) de capital s'imputera sur le plafond global des augmentations de capital fixé à la 10 <sup>ème</sup> résolution de la présente assemblée (Augmentation de capital au profit des salariés).		Incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.
<b>Augmentation du capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise</b>	AGM du 26 mai 2016  6° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €. Ce plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement		

<p><b>Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an</b></p>	<p>AGM du 26 mai 2016</p> <p>8° Résolution</p>	<p>26 mois à compter de la date de l'AGM</p>	<p>1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.</p>	<p>20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.</p>	<p>Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les ¾ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.</p>
<p><b>Annulation des actions acquises dans le cadre du programme de rachat par la société de ses actions</b></p>	<p>AGM du 26 mai 2016</p> <p>9° Résolution</p>	<p>18 mois à compter de la date de l'AGM</p>			<p>Autorisation du Conseil d'annuler, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, les actions que la société détient ou pourrait acheter et à réduire corrélativement le capital. La réduction de capital ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.</p>
<p><b>Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux</b></p>	<p>AGM du 26 mai 2016</p> <p>11° Résolution</p>	<p>38 mois à compter de la date de l'AGM</p>			<p>Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce et/ou aux mandataires sociaux éligibles.</p> <p>Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant au jour de la présente assemblée.</p> <p>La période d'acquisition ne pourra être inférieure à un an à compter de la date d'attribution des actions.</p>



## DELIBERATIONS DU CONSEIL FAISANT USAGE DE CES DELEGATIONS

<p><b>Délibérations du Conseil d'Administration du 12 avril 2012</b></p>	<p>Décision d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :</p> <p>Nombre totale d'actions nouvelles à émettre : 409.713, soit une augmentation de capital de 307.284,75 € et versement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.741.280,25 €</p> <p>La libération de la souscription devra être effectuée en totalité lors de la souscription (nominal et prime d'émission)</p> <p>Période de souscription : du 17 avril au 4 mai 2012,</p> <p>Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison de 2 actions nouvelles pour 9 droits préférentiels de souscription.</p>
<p><b>Délibérations du Conseil d'Administration du 14 mai 2012</b></p>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que :</p> <p>Les demandes de souscription à titre irréductible présentées par les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription portent au total sur 174.150 actions nouvelles, soit 42,51% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes,</p> <p>Les demandes de souscription à titre réductible présentées par les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription portent au total sur 19.729 actions nouvelles, soit 4,81% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes,</p> <p>Les demandes de souscription à titre libre représentent 185.170 actions nouvelles, soit 45,20% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes,</p> <p>Le conseil a réparti librement la totalité des actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et à titre réductible.</p> <p>Le conseil d'administration a pris acte :</p> <p>que le nombre total d'actions nouvelles offertes souscrites, tant à titre irréductible, réductible que libre, s'élève à 379.049 actions, soit 92,52% du montant total de l'augmentation de capital,</p> <p>que le produit brut de l'émission d'actions nouvelles s'élève ainsi à 1.895.245 €.</p> <p>que le capital social s'élève donc à 1.667.070,75 € contre 1.382.784 € précédemment.</p>
<p><b>Délibérations du Conseil d'Administration du 11 juin 2012</b></p>	<p>Adoption du principe d'une augmentation de capital avec émission de Bons de Souscriptions d'Actions attribués gratuitement à tous les actionnaires actuels aux fins de les remercier de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché et qui n'entraînera pas de dilution pour ceux souscrivant à ces BSA, attirer de nouveaux investisseurs intéressés par le côté optionnel du BSA, permettre une levée de fonds à terme lors de l'exercice des BSA.</p>
<p><b>Délibération du Conseil d'Administration du 18 octobre 2012</b></p>	<p>Emission de bons de souscription d'actions remboursables :</p> <p>Les BSAR seront émis et attribués gratuitement aux actionnaires de COGRA 48 à raison d'1 BSAR par action détenue, soit une émission de 2.217.476 bons après neutralisation des 5.285 actions auto-détenues,</p> <p>Ils seront émis et attribués au plus tard le 25 décembre 2012,</p>
<p><b>Délibération du Conseil d'Administration du 4 avril 2013</b></p>	<p>Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSAR :</p> <p>A la date du 3 avril 2013, 524.510 BSAR ont été exercés qui ont donné lieu à la souscription de 104.902 actions,</p> <p>Par conséquent, le capital social est augmenté de 78.676,50 € (soit 104.902 actions de 0,75 €) ce qui le porte à 1.745.747,15 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.327.663,</p>
<p><b>Délibération du Conseil d'Administration du 13 juin 2013</b></p>	<p>Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de BSAR :</p> <p>A la date du 31 mai 2013, 273.635 BSAR ont été exercés et ont induit la création de 54.727 actions nouvelles,</p> <p>Par conséquent, le capital social se trouve augmenté de 41.045,25 € (soit 54.747 actions à 0,75 €) ce qui le porte à 1.786.792,25 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.382.390</p>
<p><b>Délibération du Conseil d'Administration du 9 septembre 2013</b></p>	<p>Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de BSAR :</p> <p>A la date du 6 septembre 2013, 303.430 BSAR ont été exercés et ont induit la création de 60.686 actions nouvelles,</p> <p>Par conséquent, le capital social se trouve augmenté de 45.514,50 € (soit 60.686 actions à 0,75 €) ce qui le porte à 1.832.307 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.443.076,</p>

<b>Délibérations du Conseil d'Administration du 25 octobre 2013</b>	<p>Approbation du principe d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription sans offre au public :</p> <p>Nombre totale d'actions nouvelles à émettre : 203.667, d'une valeur nominale de 0,75 € par action, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 152.750,25 € hors primes d'émission, l'émission sera réalisée dans le cadre d'un placement privé sans offre au public, le prix de la souscription des actions nouvelles émises dans le cadre du placement privé sera de 6 € par action prime d'émission incluse,</p> <p>Le placement privé sera ouvert et se terminera le 28 octobre 2013,</p>
<b>Délibérations du Conseil d'Administration du 30 octobre 2013</b>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que :</p> <p>Le nombre total d'actions nouvelles offertes souscrites s'élève à 203.667,</p> <p>Le produit brut de l'émission d'actions nouvelles s'élève ainsi à 1.222.002 €,</p> <p>Le nombre total d'actions est à présent de 2.646.743 et le capital social s'élève par conséquent à 1.985.057,25 €,</p>
<b>Délibérations du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014</b>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que :</p> <p>La date d'échéance des BSAR a été portée du 25 octobre 2014 au 27 octobre 2016, Les autres caractéristiques des BSA ont été maintenues,</p> <p>La fixation de la prise d'effet des modifications visées ci-dessus est à la date retenue par Euronext et qu'elle fera l'objet de la publication d'un avis spécifique,</p>
<b>Délibérations du Conseil d'Administration du 8 septembre 2015</b>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que du fait de l'exercice de BSAR au 28 février 2014, de l'augmentation de capital en numéraire par Placement Privé avec suppression du DPS et l'attribution d'actions gratuites au Président, le capital se trouve porté à 2.022.561 €.</p> <p>Depuis le 28 février 2014, à la date du 31 août 2014 : 231.875 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 43.375 actions nouvelles</p> <p>Depuis le 31 août 2014, à la date du 31 août 2015 : 19.715 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 3.943 actions nouvelles</p> <p>Le capital est à présent de 2.060.299,50 € divisé en 2.747.066 actions.</p>
<b>Délibérations du Conseil d'Administration du 3 mars 2016</b>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, à la date du 28 février 2016 : 52.125 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 10.425 actions nouvelles</p> <p>Le capital est à présent de 2.068.118,25 € divisé en 2.757.491 actions.</p>
<b>Délibérations du Conseil d'Administration du 12 avril 2016</b>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que depuis le 29 février 2016, à la date du 31 mars 2016 : 21.530 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 4.306 actions nouvelles</p> <p>Le capital est à présent de 2.071.347,75 € divisé en 2.761.797 actions.</p>
<b>Délibérations du Conseil d'Administration du 26 mai 2016</b>	<p>Le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'autorisation accordée par L'AGM du 26 mai 2016 de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions aux fins de remplacer le programme précédent.</p>
<b>Délibération du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016</b>	<p>Le Conseil d'Administration a d'une part constatée que suite à l'exercice des BSAR entre le 28 février 2014 jusqu'à la clôture le 25 octobre 2016, le capital a été porté à 2.146.584,75 euros. Le Conseil a d'autre part décidé de faire usage de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée du 26 mai 2016 (résolution 2) et d'émettre un maximum de 2.862.113 BSAR selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les BSAR seront émis et attribués gratuitement aux actionnaires de COGRA 48 à raison de 1 BSAR par action détenue, soit une émission de 2.862.113 bons avant neutralisation des actions auto-détenues,</li> <li>- Ils seront émis et attribués au plus tard le 5 décembre 2016,</li> </ul> <p>Le Conseil a enfin, faisant usage de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée du 26 mai 2016, arrêté les modalités de l'attribution gratuite d'actions de la société COGRA 48 et correspondant à la première attribution en date du 17 novembre 2016. Le Conseil a décidé de réserver cette attribution gratuite au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du code de Commerce et/ou au mandataire sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de Commerce. La période d'acquisition débutera le 17 novembre 2016 pour une période d'une année à compter de cette date. Le nombre global d'actions à attribuer sera égal à 85.863.</p>
<b>Délibération du Conseil d'Administration du 1er juin 2017</b>	<p>Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la date du 30 avril 2017, 744.600 BSAR ont été exercés qui ont donné lieu à la souscription de 124.100 actions nouvelles,</li> <li>- Par conséquent, le capital social est augmenté de 93.075 € (soit 124.100 actions de 0,75 €) ce qui le porte à 2.239.659,75 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.986.213,</li> </ul>

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le trente juin deux mille dix-sept sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.A. COGRA 48, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du 5 septembre 2017. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1<sup>o</sup> - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 ° - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Estimation comptable :*

Votre société évalue ses stocks de matières premières, d'approvisionnement et de produits finis tels que décrit dans les notes de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ces méthodes.

### *Principes comptables adoptés*

Nos travaux ont consisté à nous assurer du bien fondé de certains traitements et de la présentation de la méthode appliquée et cela dans l'objectif d'une meilleure information comptable et financière. Ces appréciations ont porté sur le traitement du CICE décrits dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 ° - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SAINT-CHELY D'APCHER

le 4 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes

membre de la Compagnie Régionale de Nîmes

GAUZY AUDIT ET CONSEIL

représenté par Emmanuel GAUZY



Désignation de l'entreprise : COGRA 48 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 | 2 |  
 Adresse de l'entreprise Zone de Gardès 48000 MEUDE Durée de l'exercice précédent \* 1 | 2 |  
 Numéro SIRET \* 

3	2	4	8	9	4	6	6	6	0	0	0	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>3   0   0   6   2   0   1   7  </u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	110 185	AC	110 185
	Frais de développement *	CX	363	CQ	363
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 536	AG	13 301
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	800 801	AO	263 117
	Constructions	AP	5 622 498	AQ	1 724 143
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 822 160	AS	5 490 422
	Autres immobilisations corporelles	AT	877 358	AU	693 884
	Immobilisations en cours	AV	42 153	AW	42 153
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	16 344	CV	16 344
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	48 742	BE	373
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	323 710	BI	323 710
	<b>TOTAL (II)</b>	BJ	<b>17 677 849</b>	BK	<b>8 295 425</b>
	Matières premières, approvisionnements	BL	452 264	BM	452 264
STOCKS *	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	4 765 197	BS	4 765 197
	Marchandises	BT	1 203 259	BU	1 203 259
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES (3)	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	999 695	BY	36 786
	Autres créances (3)	BZ	893 035	CA	893 035
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	2 345 530	CG	2 345 530
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	477 848	CI	477 848
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>11 136 830</b>	CK	<b>36 786</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	34 476		34 476
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	<b>28 849 154</b>	IA	<b>8 332 211</b>	<b>20 516 943</b>

Renvois : (1) Dont droit au bail : \_\_\_\_\_ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP \_\_\_\_\_ (3) Part à plus d'un an : CR \_\_\_\_\_  
 Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : \_\_\_\_\_ Stocks : \_\_\_\_\_ Créances : \_\_\_\_\_

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2017



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		COGRA 48		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....2 241 799.....)	DA		2 241 799	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB		7 541 050	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		105 629	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG		1 931 607	
	Report à nouveau	DH		(237 274)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		(84 589)	
	Subventions d'investissement	DJ		479 988	
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		11 978 209	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT		1 004 667	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		5 569 212	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 561 596	
	Dettes fiscales et sociales	DY		392 245	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		11 014	
Compte régull.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC		8 538 734		
Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		20 516 943		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		3 208 288		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **COGRA 48**Néant  \*

1er \* EMPLOI DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 025 565	FB	267 275	FC	3 292 840		
	Production vendue	}	biens *	FD	13 118 988	FE	1 650 467	FF	14 769 454
				services *	FG	186 727	FH		FI
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	16 331 280		FK	1 917 742	FL	18 249 022	
	Production stockée *					FM	(2 807 168)		
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	24 996		
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 250		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	15 474 100	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 910 265		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	149 312		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 884 975		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(91 315)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 391 882		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	346 930		
	Salaires et traitements *					FY	1 335 898		
	Charges sociales (10)					FZ	482 072		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements *		GA	1 037 185		
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD						
	Autres charges (12)					GE	5 798		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	15 453 002		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	21 099		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	82		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	7 619		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 356		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	217		
	Différences positives de change					GN	977		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	11 251		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	209 465		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	209 465		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(198 214)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(177 115)		



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		COGRA 48		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	16 533		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	132 236		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>148 769</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	56 222		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	21		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>56 243</b>		
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>			HI	<b>92 526</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	<b>15 634 120</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	<b>15 718 709</b>		
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>			HN	<b>(84 589)</b>		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
			– Crédit-bail immobilier	HQ	228 710	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	24 062	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	4 471	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
<b>Quote part des subventions virées au c/ de résultat</b>				<b>97 511</b>		
<b>Cessions d'immobilisations</b>			21	<b>34 725</b>		
<b>Rappel tarif électricité et cotisations</b>			48 991			
<b>Régularisations diverses</b>			7 231	<b>16 533</b>		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



## ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017 dont le total est de 20 516 943,46 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de -84 588,88 euros, **présenté sous forme de liste.**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie **intégrante des comptes annuels.**

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2015 au 30/06/2016.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

## STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

## CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

## COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- impact sur résultat : diminution charges salariales de 61 905 euros.
- impact sur le bilan : créance sur l'état de 90 881 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 294 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement et de préservation de l'emploi.

## FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Le fonds commercial a été créé par la société. Sa valeur d'actif est donc nulle. Compte tenu de cette situation aucune dépréciation n'est susceptible d'être constatée.

## CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

### DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de – 198 214 euros est décomposé de la manière suivante :

- les produits financiers d'un montant de 11 251 euros proviennent d'escomptes obtenus (2 356 euros), de gains de change (977 euros) et de produits de placements (7 918 euros).
- les charges financières d'un montant de 209 465 euros sont constituées par:
  - des intérêts sur emprunt à hauteur de 209 465 euros

### DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 92 526 euros est décomposé de la manière suivante :

- |  |               |
|--|---------------|
| ▪ la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat | 97 511 euros  |
| ▪ de produits de cessions d'actifs pour                            | 34 704 euros  |
| ▪ des régularisations pour   | -39 689 euros |

## COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Immobilisations au début d'exercice	Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	110 548		
Autres immobilisations incorporelles	13 536		
Terrains	800 801		
Constructions sur sol propre	5 402 579		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	206 974		12 946
Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 850 073		44 774
Autres installations, agencements, aménagement	79 812		
Matériel de transport	561 090		108 613
Matériel de bureau, informatique, mobilier	122 897		12 214
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			42 153
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>17 024 225</b>		<b>220 700</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	16 344		
Autres titres immobilisés	17 165		31 577
Prêts et autres immobilisations financières	334 209		18 314
<b>TOTAL</b>	<b>367 718</b>		<b>49 890</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 516 206</b>		<b>270 590</b>

	Diminutions		Valeur brute	Rév. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	immob. à fin exercice	Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement			110 548	
Autres immobilisations incorporelles			13 536	
Terrains			800 801	
Constructions sur sol propre			5 402 579	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			219 919	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		72 687	9 822 160	
Autres installations, agencements, aménagements			79 812	
Matériel de transport		1 190	668 513	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			122 033	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			42 153	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>79 955</b>	<b>17 164 969</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			16 344	
Autres titres immobilisés			48 742	
Prêts et autres immobilisations financières	28 812		323 710	
<b>TOTAL</b>	<b>28 812</b>		<b>388 795</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 812</b>	<b>79 955</b>	<b>17 677 849</b>	

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	97 757	12 427		110 185
Autres immobilisations incorporelles	13 301			13 301
Terrains	251 188	11 929		263 117
Constructions sur sol propre	1 288 830	263 677		1 552 506
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	161 480	10 156		171 636
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 948 680	611 278	69 535	5 490 422
Installations générales, agencements divers	62 893	7 516		70 408
Matériel de transport	400 567	108 989	1 190	508 366
Matériel de bureau, informatique, mobilier	109 953	11 213	6 057	115 109
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>7 223 590</b>	<b>1 024 757</b>	<b>76 782</b>	<b>8 171 566</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 334 649</b>	<b>1 037 185</b>	<b>76 782</b>	<b>8 295 052</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	12 427				
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains	11 929				
Constructions sur sol propre	263 677				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	10 156				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	611 278				
Installations générales, agencements divers	7 516				
Matériel de transport	108 989				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 213				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>1 024 757</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 037 185</b>				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices	34 476			34 476
Primes de remboursement obligations				

## ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
<b>TOTAL Provisions</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières	590		217	373
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	37 720		934	36 786
Autres dépréciations				
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>38 311</b>		<b>1 151</b>	<b>37 159</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 311</b>		<b>1 151</b>	<b>37 159</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			934	
- financières			217	
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	323 710		323 710
Clients douteux ou litigieux	53 724	53 724	
Autres créances clients	945 971	945 971	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	74 058	74 058	
- T.V.A	257 224	257 224	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	1 572	1 572	
- Divers	37 794	37 794	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	522 388	522 388	
Charges constatées d'avance	477 848	477 848	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 694 289</b>	<b>2 370 579</b>	<b>323 710</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	1 004 667	154 667	800 000	50 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	5 569 212	1 088 766	2 470 623	2 009 823
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 561 596	1 561 596		
Personnel et comptes rattachés	114 038	114 038		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 636	119 636		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	29 165	29 165		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	129 406	129 406		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	0	0		
Autres dettes	11 014	11 014		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 538 734</b>	<b>3 208 288</b>	<b>3 270 623</b>	<b>2 059 823</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 086 182			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

## FRAIS D'ETABLISSEMENT

	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	110 185	20,00
<b>TOTAL</b>	<b>110 185</b>	<b>20,00</b>

## FONDS COMMERCIAL

Designation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS COMMERCIAL CREE				

## INTERETS IMMOBILISES

Montant des intérêts inclus dans le coût de production des immobilisations faites par l'entreprise pour elle-même :

	Montant
Sans objet pas d'intérêts de cette nature	
<b>TOTAL</b>	

## INTERETS SUR ELEMENTS DE L'ACTIF

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan :

	Montant
Sans objet pas d'intérêts de cette nature	
<b>TOTAL</b>	

## AVANCES AUX DIRIGEANTS

Aucune avance consentie aux dirigeants.

## PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	32 061
Autres créances (dont avoirs à recevoir : )	527 016
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>559 077</b>

## CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 044
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 303
Dettes fiscales et sociales	266 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : )	
<b>TOTAL</b>	<b>570 889</b>



## CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	477 848	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>477 848</b>	

Les charges constatées d'avance relèvent des postes Autres achats et charges externes ainsi que des autres charges.

## CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts	34 476	10,00
Charges à étaler		
<b>TOTAL</b>	<b>34 476</b>	<b>10,00</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 761 797	0,75
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	227 268	0,75
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 989 065	0,75

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	3 292 840
Ventes de produits finis	14 769 454
Prestations de services	186 727
<b>TOTAL</b>	<b>18 249 022</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	16 331 128
Etranger	1 917 894
<b>TOTAL</b>	<b>18 249 022</b>

## VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-177 115	-59 038
Résultat exceptionnel (et participation)	92 526	30 842
Résultat comptable	-84 589	-28 196

## CREDIT-BAIL MOBILIER

Il n'y a pas sur cet exercice de contrat de crédit-bail mobilier en cours.

## CREDIT-BAIL IMMOBILIER

	Autres	Total
Valeur d'origine	2 700 000	2 700 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 700 000</b>
Redevances payées :		
- Cumuls exercices antérieurs	2 287 099	2 287 099
- Exercice	228 710	228 710
<b>TOTAL</b>	<b>2 515 809</b>	<b>2 515 809</b>
Redevances restant à payer :		



- à un an au plus	228 710	228 710
- à plus d'un an et cinq au plus	686 130	686 130
- à plus de cinq ans		
<b>TOTAL</b>	<b>914 840</b>	<b>914 840</b>
Montant pris en charge dans l'exercice	228 710	228 710

### REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	11 100
<b>TOTAL</b>	<b>11 100</b>

### EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	37	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	



### **ENGAGEMENT DONNES**

Emprunt souscrit au Crédit Agricole d'un montant de 3 800 000 € pour la construction de l'usine de Séverac :

- Hypothèque conventionnelle de premier rang et privilège prêteur de deniers
- Nantissement du fonds de commerce

Emprunt obligataire souscrit auprès de GIAC d'un montant de 1 000 000 € :

- Hypothèque de premier rang sur les terrains et installations de Mende
- Participation au capital de GIAC
- Fonds de garantie GIAC

### **ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES**

Le passif social lié aux droits acquis à indemnité de départ en retraite s'élève à 55 708 euros à la clôture de l'exercice compte tenu d'un taux de progression des salaires et d'actualisation de 2% en tenant compte des dispositions du code du travail et de la table de mortalité INSEE 2010-2012.

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 225-38 du code de commerce.

Fait à SAINT-CHELY D'APCHER  
le 4 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes  
membre de la Compagnie Régionale de Nîmes  
GAUZY AUDIT ET CONSEIL  
représenté par Emmanuel GAUZY